



Composé et Imprimé par le SNUipp Finistère
113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER
Dir. G. Barré CPPA 03 10S07227
☎ 02 98 53 76 77 OU 02 98 53 72 34
FAX : 02 98 55 55 14

infos

e.mail : snu29@snuipp.fr Le 19 février 2008
Notre site : <http://29.snuipp.fr>

MONSIEUR LE PRESIDENT, MESSIEURS LES MINISTRES ARRÊTEZ VOS INJURES ET VOS COUPS BAS

Il ne se passe pas une journée sans que les médias n'annoncent de nouvelles mesures pour l'école : semaine de 4 jours, stages de rattrapage pendant les vacances, retour aux fondamentaux : lire écrire et compter (comme si les enseignants ne faisaient plus rien à l'école!), confier la mémoire d'un enfant victime de la shoah à chaque élève de CM2. Tout ceci n'a qu'un but, casser encore plus le Service Public et faire oublier tous les mauvais coups que ce gouvernement est en train de porter à notre école.

Le ministre du budget se moque de nous en proposant d'augmenter de 0,5% le point d'indice en 2008. En contrepartie, pour compenser notre perte de pouvoir d'achat, pour gagner plus on nous propose des stages pour les élèves de CM pendant les vacances de Pâques.

On ne forme pas suffisamment de maîtres spécialisés, on entasse les élèves dans les classes, on s'attaque à la maternelle qui a pourtant fait preuve de son efficacité en matière de lutte contre l'échec scolaire, on diminue le nombre d'heures de cours des élèves et on voudrait nous faire faire du soutien scolaire en dehors des heures de classe.

Notre ministre étrangle l'école publique en malmenant ses enseignants et ses élèves, et se permet de déclarer qu'il faut *"donner le droit au privé ou à d'autres de faire ce que l'Enseignement Public ne sait plus faire."*

Tout ceci est insupportable et il est grand temps de montrer notre indignation en nous mobilisant

**POUR LA DEFENSE
DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION**

**MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES
SAMEDI 8 MARS A 15 HEURES**

BREST : Place de la Liberté

QUIMPER : Place de la Résistance

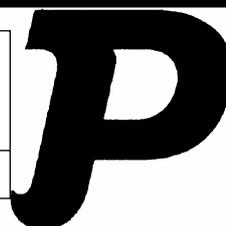
PRESSE

Dispensé de timbrage

QUIMPER CTC

SNUipp29 INFOS
113 route de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER

Déposé le 22/02/2008



P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Bases élèves

Signez et ramenez rapidement la pétition
(voir page 5) au SNUipp à QUIMPER

Compte rendu de la CAPD du 01/02/08

Candidature aux stages CAPA-SH

L'IA propose cette année d'axer les stages uniquement sur les options D et F. Les candidats D et les candidats F ont tous été retenus. Le SNUipp est intervenu en mettant l'accent sur le fait que d'ici 5 ans, ce sont 450 postes ASH toutes options confondues qui seraient à pourvoir dans l'académie de Rennes et que avec seulement 12 départs cette année dans le département du Finistère on serait bien loin du compte.

Le nombre de postes pourvus actuellement par des enseignants non formés ou même non pourvus est très important. On se pose la question de l'avenir des maîtres E et des maîtres G qui sont aussi laissés pour compte dans la formation.

Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements spécialisés

Nouveau scandale: alors que dans 5 SEGPA ce sont des directeurs faisant fonction, l'IA ne propose qu'une seule place au stage préparatoire au diplôme. Les candidats ont été classés après entretien auprès d'une commission. Le barème, malgré nos protestations est allègrement jeté aux orties. Nos camarades faisant fonction vont donc pouvoir continuer leur tâche sans pour cela toucher les indemnités afférant à leur fonction. Il n'y a pas de petites économies!

Stage psychologue scolaire

3 candidatures, une seule sera retenue par la structure organisatrice de la fonction (Paris) sur dossier.

Au bilan, force est de constater que les besoins des élèves et les demandes de formation des collègues ne sont absolument pas pris en considération par l'administration.

Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école

Les personnels qui font actuellement fonction sont tous inscrits sur la liste d'aptitude. Pour ceux qui devaient se présenter à un entretien, six n'ont pas été retenus ("ils ne sont pas encore prêts" selon l'administration. Cela ne l'empêchera pas de nommer des collègues non inscrits et non volontaires sur des directions à la 2nde phase du mouvement.

Règles du mouvement

Les délégués du personnel SGEN, SNUipp, SudEducation et SE UNSA ont proposé une motion demandant le retrait de la note du barème départemental. Cette motion a été rejetée, l'administration votant contre.

LE SNUipp s'oppose à toute bonification et ne souhaite conserver dans le barème que l'AGS (ancienneté générale des services). Il a posé la question de la pertinence du point enfant étant donné que les enseignants célibataires ou ceux sans enfant ne l'ont pas forcément choisi et se trouvent alors défavorisés lors du mouvement. Pour les points de bonification liés à l'emploi en ZEP ou sur des directions, le SNUipp estime que ce n'est pas là la réponse qu'on doit apporter aux revendications des personnels. Il faudrait mieux améliorer leurs conditions de travail (moins d'élèves par classe, décharge de direction, reconnaissance financière). Ajouter des bonifications aux bonifications ne fait que rendre les opérations du mouvement encore plus illisibles pour l'ensemble des personnels.

Réservation du poste

L'IA souhaite ne plus réserver le poste des collègues en congé parental ou en congé longue durée. Nous avons argumenté que pour les enseignants qui sont en CLD, le fait de perdre leur poste pourrait être préjudiciable à leur moral et donc à une possibilité de guérison plus rapide. On nous a répondu que ces situations étaient rares et que la réaffectation serait examinée au cas par cas.

Priorité en cas de fermeture de poste

La priorité géographique est supprimée. Désormais, les collègues victimes de fermetures seront prioritaires sur tous les postes de leur liste de vœu. Le SNUipp s'est élevé contre cette mesure. Des enseignants à petit barème pourront être nommés à titre définitif dans les zones attractives au détriment de collègues beaucoup plus anciens qui visaient ces postes depuis déjà un bon moment. Nous pensons que la priorité géographique est la moins injuste pour l'ensemble des collègues.

Pour la priorité au retour dans une école nous souhaitons qu'elle soit maintenue jusqu'à la première vacance de poste dans l'école. L'IA a légèrement transigé en acceptant que cette priorité soit gardée pendant 4 ans et non 1 an comme il le proposait à l'origine.

En cas de regroupement d'écoles, le directeur 1^{er} nommé garde la direction, l'autre est prioritaire sur un poste d'adjoint dans l'école ou pour une autre direction.

Temps partiel

Les titulaires remplaçants souhaitant travailler à temps partiel devront demander un poste d'adjoint, les directeurs souhaitant un temps partiel de plus de 75% devront également changer de poste. Si on peut comprendre les nécessités de service, il n'en demeure pas moins que les enseignants ne peuvent pas profiter pleinement des quelques droits accordés aux autres catégories de fonctionnaires.

Maîtres formateurs et directeurs d'écoles d'application

Le SNUipp exige que les personnels ayant le certificat d'aptitude soient nommés au barème. L'IA, arguant que ce sont des postes spécifiques, nomme les candidats après entretien avec une commission. Nous estimons qu'il s'agit là d'une mesure ouvrant la porte à de nombreuses injustices.

Langues vivantes

Les postes fléchés ne seront pas, malgré nos protestations, supprimés, ils risquent même d'être encore plus nombreux l'an prochain. C'est une mauvaise nouvelle pour les collègues non habilités qui verront leurs possibilités de mutation largement réduites.

REPLACEMENTS

La situation s'avère dans beaucoup de circonscriptions très grave. Les petits congés non remplacés sont de plus en plus longs, les écoles maternelles, si elles sont les plus touchées ne sont pas les seules à souffrir de la situation. Quoi qu'en dise l'administration, nous ne sommes pas près de voir le bout du tunnel. Même si les 6 postes de dotation positive dont va bénéficier le département sont prévus pour des postes de remplaçants, nous risquons encore l'an prochain de voir la situation empirer. Alors que de nombreux jeunes sont dans l'attente d'un emploi, que des enseignants en disponibilité attendent une intégration dans notre département, on demande dans certains départements à des retraités de reprendre du service pour quelques euros de l'heure. Laissons donc nos retraités tranquilles, ils ont bien mérité de penser à autre chose qu'à la pédagogie!

Il ne faudrait pas non plus que l'administration ferme des postes d'adjoints pour créer de nouveaux postes de remplaçants, les écoles sont déjà suffisamment malmenées.

Ce qu'il nous faut c'est un recrutement réellement à la hauteur de nos besoins pour permettre aux enseignants de se soigner quand ils sont malades en sachant qu'ils seront remplacés quelle que soit la durée de leur congé.

En attendant ce jour béni (eh oui, la religion revient à la mode!) il nous faut réagir. Mobilisez vos parents d'élèves, les élus municipaux pour qu'ils fassent pression sur l'administration. A partir du 3^{ème} jour non remplacé, demandez aux parents qui le peuvent de garder leurs enfants et alertez le SNUipp.

RASED : le SNUipp a décidé d'interpeller le ministère

Le SNUipp a décidé d'interpeller publiquement le ministère à propos de la situation faite aux RASED.

En effet, alors que la circulaire de recueil des candidatures pour les stages de préparation au CAPASH n'est toujours pas sortie, les premières remontées des départements semblent confirmer que des consignes orales auraient été données aux IA, pour privilégier les recrutements dans l'option E au détriment des G.

S'il n'est pas question pour le moment de supprimer ou de refondre des options (elles sont régies par décret), une telle mesure ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur le terrain, alors même que les RASED sont fragilisés tant par les restrictions budgétaires que par les annonces ministérielles.

Nous avons décidé de proposer au SE et au SGEN d'intervenir de manière unitaire auprès du ministère, pour lui demander de faire connaître ses intentions, et d'ouvrir, le cas échéant, de véritables négociations sur ce sujet.

ACTION MATERNELLES EN DANGER

Argol	O	O	Kergloff	O		Milizac		O	Scrignac		O
Arzano	O		Kernouës	O	O	Morlaix	O		Sibiril		O
Bannalec	O		La Feuillée	O	O	Motreff	O	O	Spezet	O	
Berrien		O	La Forêt Foue		O	Peumerit	O		St Derrien		
Brennilis	O		Landéda	O		Pleyber Christ		O	St Goazec		O
Brest	O		Landeleau	O	O	Ploéven		O	St Hernin	O	
Camaret	O	O	Landevennec	O	O	Plogastel St G	O	O	St Jean Du Doigt	O	
Carhaix	O	O	Landrevarzec	O	O	Plomeur		O	St Martin Des Ch	O	
Chateaulin	O	O	Landudal		O	Ploudivy		O	St Nic	O	O
Cleden Pohe	O		Langolen	O		Plougasnou	O	O	St Sauveur		O
Commana	O	O	Lanmeur	O		Plouguin	O		St Segal	O	O
Concarneau	O	O	Lannedern	O		Plounéour M		O	St Servais		O
Crozon	O	O	Lanvéoc	O	O	Plounéour Tr	O		St Thois	O	
Dinéault		O	Laz	O	O	Plouvorn		O	St Thurien	O	O
Douarnenez	O		Le Cloître Pl	O		Plozevet	O	O	St Urbain	O	O
Edern	O		Le Cloître St T		O	Pont Croix		O	St Yvi	O	
Elliant		O	Le Relecq Ker	O	O	Pont De Buis	O	O	Taulé	O	
Gouesnac'h	O		Le Tréhou	O		Port Launay		O	Treffiatgat	O	O
Gouesnou		O	Le Trevoux	O	O	Poullaouen	O	O	Tregourez		O
Guilers	O	O	L'Hopital Camf		O	Quimperlé	O	O	Treguennec		O
Guimaëc	O	O	Locmélar		O	Riec / Belon	O	O	Tregunc		O
Guissény		O	Locronan	O		Roscanvel	O	O	Tremeven	O	
Hanvec	O		Locunolé	O		Roscoff	O	O	Tréogat	O	O
Ile Tudy	O	O	Lothey	O	O	Rosnoën	O	O			
Irvillac	O		Mellac	O		Rosporden	O	O			

La 1^{ère} petite colonne indique les communes dont le conseil municipal a émis le vœu sur la scolarisation à 2 ans en 2007, la 2^{nde} indique les communes dont le maire s'est engagé à titre personnel en janvier 2008. Si vous ne trouvez pas le nom de votre commune, il n'est pas trop tard pour faire signer l'appel par votre maire et le faire expédier à l'IA et au recteur.

NOS ENFANTS SONT FICHÉS, ON NE S'EN FICHE PAS ! LES SIGNATAIRES DE CETTE PÉTITION NATIONALE RÉCLAMENT LA SUPPRESSION IMMÉDIATE DE BASE ELEVES

Bientôt, tous les enfants en âge d'être scolarisés qui résident en France seront fichés dans le système Base élèves 1er degré. Elaboré en l'absence de tout débat démocratique sur sa finalité, son fonctionnement, ses possibilités de croisement avec d'autres fichiers (police, justice,...), il est en voie de généralisation sur tout le territoire, après une simple déclaration à la Cnil le 24 décembre 2004. Sa mise en place rencontre de fortes oppositions de la part de parents d'élèves – mais nombre d'entre eux ignorent jusqu'à son existence –, d'enseignants, d'associations et d'élus. Des conseils municipaux se sont prononcés contre ce fichage, des parents le refusent, des directeurs d'école sont opposés ou réticents (ils sont alors soumis à de fortes pressions de leur hiérarchie)... mais rien ne semble pouvoir arrêter une administration qui minimise les dangers du système.

Des informations sur les enfants et leurs familles qui, jusqu'à présent, ne sortaient pas de l'école, deviennent partiellement accessibles aux maires, et remontent jusqu'à l'échelon académique, et même au niveau national avec un identifiant. Ces données transitent via Internet. Personne n'a oublié le scandale de juin 2007 qui a mis en évidence l'absence de sécurisation – tout un chacun pouvant avoir accès aux données personnelles des enfants et de leurs familles.

La plupart des données individuelles nominatives seront conservées quinze ans. La finalité affichée du traitement est d'« apporter une aide à la gestion locale des élèves, assurer un suivi statistique des effectifs d'élèves et permettre un pilotage pédagogique et un suivi des parcours scolaires ».

Mais dans la mesure où il va ficher tous les enfants – y compris ceux qui sont scolarisés dans leur famille – l'une des utilisations vraisemblables de ce système se trouve dans la Loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007. Cette loi place le maire « au centre de la politique de prévention » avec de nouveaux pouvoirs, en le faisant notamment bénéficier de la notion de « secret partagé » avec différents acteurs sociaux. Les enseignants sont associés à ce dispositif de contrôle social : l'article 12 de la loi modifie le Code de l'Education en précisant que les établissements scolaires « participent à la prévention de la délinquance ». Base élèves se situe donc dans la droite ligne du rapport Benisti qui, pour prévenir « les comportements déviants », préconise la détection précoce des troubles comportementaux infantiles dès la crèche...

Sous la pression d'un mouvement de protestation de parents d'élèves, d'enseignants et d'organisations de défense des droits de l'Homme, le ministère a annoncé le 5 octobre 2007 la suppression des champs relatifs à la nationalité – tout en maintenant le lieu de naissance.

Pour l'enfant, individu en devenir, toute information sortie de son contexte peut être source de discrimination. Confier autant de données personnelles à une administration qui pourra les faire circuler par Internet et les utiliser à des fins qui ne sont pas précisées, nous semble dépasser ce qui peut légitimement être exigé des familles. L'école doit rester un lieu protégé, un lieu où l'enfant doit pouvoir se développer sans être enfermé dans son passé.

Convaincus que les libertés individuelles sont trop importantes pour être abandonnées au bon vouloir des gouvernements et des administrations, nous demandons la suppression définitive du système Base élèves et des données déjà collectées.

NOM	SIGNATURE

FCPE - FSU – SUD Education – SDEN CGT – FOL – DDEN

A l'issue d'une rencontre le 7 février, enseignants, parents, amis de l'Ecole Publique proposent une

FORTE MOBILISATION

Pour la défense du Service Public de l'Education Nationale Et la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2008

Protestons tous ensemble contre les mauvaises conditions prévisibles de la rentrée 2008 dans le département, autant dans le 1^{er} degré que dans le second degré.

- Mesures de carte scolaire du 1^{er} degré reportées au mois d'avril, ce qui n'augure rien de bon pour les écoles
- Remise en cause de la scolarisation à 2 ans
- Nombreux regroupements d'écoles contre l'avis des conseils des maîtres
- Remplacements non assurés
- D.G.H. des collèges et lycées en très forte diminution, occasionnant des fermetures de divisions, même là où les effectifs sont stables ou en augmentation.
- Remise en cause de la laïcité

MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES SAMEDI 8 MARS 15 HEURES

BREST : Place de la Liberté

QUIMPER : Place de la Résistance

Soyons nombreux à nous rassembler
Pour faire savoir haut et fort le mécontentement des acteurs de l'éducation.